



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU SBHG
45, RUE PAULE RAYMONDIS
A TOULOUSE**

LE MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 A 17 HEURES 30

.....

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Marc FERNANDEZ (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), MM. Vincent BOUVIER et Guillaume IRSUTTI (CASTELGINEST), M. Philippe JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX et M. Frédéric BAMIERE (L'UNION), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), Mme Ida RUSSO et MM. Jean-Pierre GODFROY, Marc FERNANDEZ, et Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), M. Pierre LATTARD (SICOVAL), M. Gilbert HEBRARD (CC TERRES DU LAURAGAIS), MM. Didier AVERSENG et Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU), M. Denis BRUN (CC FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSANS), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE) et M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT)

Avaient donné pouvoir : Mme Annette LAIGNEAU (TOULOUSE) à M. Philippe PLANTADE, M. Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE) à M. Franck CHATELAIN, M. François CHOLLET (TOULOUSE) à M. Frédéric LEMAGNER, M. Sacha BRIAND à M. Marc FERNANDEZ (TOULOUSE METROPOLE), Mme Nicole MIQUEL-BELLAUD (TOULOUSE METROPOLE) à M. Pierre GENRE, Mme Véronique DOITTAU à M. Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), Mme Marion RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE) à Mme Anne-Lise CAMUS, Mme Béatrice URSULE à M. Jean-Pierre GODFROY (TOULOUSE METROPOLE), Mme Marina DAILLUT à M. Denis BRUN (CC FRONTONNAIS), M. Geoffroy DE LA PANOUSE à M. Gilbert HEBRARD (CC TERRES DU LAURAGAIS)

SYNDICAT DU BASSIN HER'S GIROU

**AUTORISATION SPECIALE DE RECETTES ET DE DEPENSES -
DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2024-**

Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que le Comité Syndical a été amené à approuver le Budget Primitif 2024 au cours de sa séance du 28 mars 2024.

Depuis lors, le Syndicat Mixte a bénéficié de décisions attributives de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre des missions GEMAPI, de la réalisation d'une étude des zones humides dans le cadre du SAGE Hers-Mort Girou.

Il convient, dès lors, de prévoir l'intégration de ces aides financières et de prévoir l'inscription de dépenses nouvelles débattues pour la plupart lors des orientations budgétaires.

Par ailleurs, suite au paiement par la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole de certaines des participations statutaires dues de 2017 à 2024, il apparaît nécessaire de procéder à une reprise partielle de la provision constituée à hauteur de 1 110 314,57 €.

Parallèlement et compte tenu des incertitudes liées aux incidences financières du retrait de Toulouse Métropole du SBHG, il apparaît prudent de procéder à la constitution d'une provision pour risques et charges financiers à hauteur de 1 110 314,57 €.

Je vous propose également de procéder à l'augmentation de la provision pour risques (travaux) constituée en 2016 en la portant de la somme de 1 252 814,12 € à un montant de 1 386 292,94 €. Cette provision est constituée dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI et de l'opération concernant la restauration de la Saune et du lac sur la Commune de Sainte-Foy d'Aigrefeuille, opération inscrite au PPG 2017-2023.

Je vous propose, en outre, de maintenir l'ensemble de ces provisions en mode semi-budgétaire, ce qui permet de ne pas budgétiser la recette mais seulement la dépense au compte 6815. Un tel mécanisme comptable permet une réelle mise en réserve de la somme provisionnée qui sera totalement disponible pour financer la dépense liée à la réalisation du risque.

Concernant les dépenses d'investissement, je vous propose d'augmenter la ligne consacrée aux études afin de financer une étude de modélisation hydraulique complémentaire pour l'AAP de Sainte-Foy d'Aigrefeuille.

Par ailleurs et conformément aux orientations budgétaires, une somme de 100 000 € doit être portée sur la ligne consacrée aux travaux afin de financer les mesures compensatoires liées à la réalisation de l'A680.

Je vous propose, dès lors, d'adopter une décision modificative n°1 au Budget Primitif de la manière suivante :

ARTICLE 1 :

Est ouverte, au budget de l'exercice 2024 du SBHG, une autorisation spéciale de recettes et de dépenses, s'établissant de la manière suivante :

* En recettes de fonctionnement : 1 387 314,57 €

Chapitre 74	277 000,00 €	
747888	277 000,00 €	Agence de l'Eau
Chapitre 78	1 110 314,57 €	
7815	1 110 314,57 €	Reprise sur provisions

* En dépenses de fonctionnement 1 387 314,57 €

Chapitre 011	14 521,18 €	
615511	10 000,00 €	Matériel roulant
6161	2 525,42	Assurances
6227	1 500,00€	Frais actes contentieux (Mondouzil)
6354	72,00 €	Droits d'enregistrement
6355	423,76 €	Taxes et impôts sur les véhicules
Chapitre 042	1 243 793,39 €	
6815	133 478,82 €	Dotations aux provisions pour risques et charges (travaux)
6865	1 110 314,57 €	Dotations aux provisions pour risques financiers
023	129 000 €	Prélèvement sur recettes de fonctionnement.

* En recettes d'investissement : 129 000,00 €

Chapitre 021	129 000 €	Virement de la section de fonctionnement
---------------------	------------------	--

* En dépenses d'investissement : 129 000,00 €

Chapitre 20	21 000 €	
2031	21 000 €	Frais d'études
Chapitre 21	6 500 €	
2182	8 000 €	Matériel de transport
Chapitre 23	100 000 €	
2318	100 000 €	Autres immobilisations corporelles

ARTICLE 2 :

Le Comité Syndical décide la reprise partielle de la provision pour litiges à hauteur de 1 110 314,57 € correspondant au paiement par la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole d'une partie de leur participation statutaire au titre des exercices 2017, 2018, 2019, 2021 et 2024.

ARTICLE 3 :

La reprise de cette provision donnera lieu à l'émission d'un titre sur le compte 7815 pour un montant de 1 110 314,57 €.

ARTICLE 4 :

Le Comité Syndical décide la constitution d'une provision pour risques et charges financiers à hauteur de 1 110 314,57 €.

ARTICLE 5 :

L'inscription de cette provision donnera lieu à l'émission d'un mandat au compte 6865 pour un montant de 1 110 314,57 € au titre de la provision pour risques et charges financiers.

ARTICLE 4 :

Le Comité Syndical décide l'augmentation de la provision pour risques et charges pour travaux constituée sur l'exercice 2016 en mode semi-budgétaire en le portant de la somme globale de 1 252 814,12 € à la somme de 1 386 292,94 €.

ARTICLE 5 :

L'inscription de cette provision donnera lieu à l'émission d'un mandat au compte 6815 pour un montant de 133 478,82 € au titre de la provision pour travaux.

ARTICLE 4 :

Le Comité Syndical autorise le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPEES

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT,



45, rue Paule Raymondis
31200 Toulouse
Tél. 05 34 30 16 74
Fax 05 34 30 19 34